

XXVIII—ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

	Solde de la gendarmerie.	1,195,503 50
	Subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., hôpitaux, etc., transport et fret, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles.	1,287,495 61
280	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions.	5,000 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables à ce crédit se rapporteront à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Justice.	100,000 00

X—PENSIONS

70	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux Volontaires de Prince-Albert et aux Polices Scouts relativement à la rébellion de 1885.	973 56
72	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service:—	
	Mme Margaret Johnson Brooke.	823 50
	Mme Elizabeth Willmet.	54 90
	Mme Elizabeth Fitzgerald.	525 30
	Mme Mary Emma Bossange.	457 50
	Mme Myrtle L. Richards.	756 00
	Mme Mabel Forbes.	411 75
	Mme Amy Lilian Searle.	408 09
73	Pension à J. B. Allan.	450 00

XXXIV—DIVERS

350	Pour aider à supprimer la traite des blanches.	2,500 00
349	Subvention à l'Association des chefs constable du Canada.	500 00
354	Pour la révision des statuts du Canada.	20,000 00
325	Dépense se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice.	33,000 00
326	Contribution annuelle à la <i>Canadian Law Library</i> , Londres, Angleterre.	500 00
327	Dépenses en vertu de la convention au sujet des réclamations pécuniaires passée avec les Etats-Unis.	10,000 00
307	Administration de la <i>Loi des faillites</i>	4,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

4	Justice—	
	Appointements.	210,870 00
	Dépense casuelle, y compris \$2,000 pour le bureau du Solliciteur général.	32,500 00

XXXIX—COMMERCE

362	Primes sur le pétrole brut, administration de la loi.	3,000 00
363	Administration de la <i>Loi des grains du Canada</i>	1,478,839 00